MONTAIGU
VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'extension du Parc d'Activités des Marches de Bretagne – Landes de Roussais (commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay)

Par arrêté n°ARRAE_2025_036 du 27 août 2025, le Maire de Montaigu-Vendée a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du Parc d'Activités des Marches de Bretagne – Landes de Roussais situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

L'enquête publique est organisée **du mercredi 15 octobre 2025 à 9h30 au samedi 15 novembre 2025 à 12h00 inclus**, soit une durée de 31 jours consécutifs. Elle est réalisée à la suite du dépôt de la demande de Permis d'Aménager n°0851462500002 – TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION. Le projet d'extension du parc d'activités de 9,89 hectares permettra la réalisation de 3 lots cessibles.

Le siège de l'enquête publique est fixé à Mon Espace Habitat (annexe à la mairie de Montaigu-Vendée – service urbanisme), 15 Place du Champ de Foire – Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDÉE.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera disponible à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés. Le dossier y sera disponible en versions papier et numérique, sur un poste informatique mis à disposition. Il sera également disponible sur le site internet de la commune de Montaigu-Vendée (www.montaigu-vendee.com) et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération (www.terresdemontaigu.fr).

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E25000162/85 du 24 juillet 2025, Monsieur Jacques PROUST a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Claude GRELIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations écrites et/ou orales du public, **à Mon Espace Habitat** :

- **Le mercredi 15 octobre 2025 de 9h30 à 12h30.**
- **Le mercredi 22 octobre 2025 de 14h30 à 17h30.**
- **Le samedi 15 novembre 2025 de 9h30 à 12h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions de la manière suivante :
- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible **à Mon Espace Habitat**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés.
- Par courrier adressé à : Monsieur le commissaire enquêteur, Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDÉE.
- Par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@montaigu-vendee.com en rappelant la référence « Enquête publique Parc d'Activités Marches de Bretagne – Landes de Roussais ».

Seront prises en compte, les observations parvenues pendant l'enquête fixée **du mercredi 15 octobre 2025 à 9h30 au samedi 15 novembre 2025 à 12h00 inclus**. Les observations reçues dans les délais fixés, seront accessibles sur le site internet de la commune de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête. Les données personnelles type adresse postale, adresse mail, téléphone seront masquées. Seuls les nom, prénom et texte de l'observation resteront visibles, excepté pour les contributions anonymes. Les observations et propositions du public pourront être communiquées à toute personne, à ses frais, qui en fait la demande durant toute la durée de l'enquête.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être obtenue auprès du Pôle Aménagement et Environnement, responsable du projet, au 02.51.46.46.14. ou par voie postale, à Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire – Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDÉE ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@montaigu-vendee.com en rappelant la référence « Enquête publique Parc d'Activités Marches de Bretagne – Landes de Roussais ».

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Montaigu-Vendée, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que le registre d'enquête publique. Pendant un an, à compter de la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance à Mon Espace Habitat et sur le site internet de la commune de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Au terme de l'enquête, une décision sur la demande de Permis d'Aménager pourra être prise. Le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis des services extérieurs, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, avant sa délivrance.

Le Maire,
Florent LIMOUZIN